

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 JUILLET 2009**

**Délibération  
n° 2009.07.152**

**Convention de  
participation  
financière avec  
Logélia Charente à la  
mise en place d'une  
veille de peuplement  
commune aux trois  
organismes de  
logement social de la  
Charente**

**LE NEUF JUILLET DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2009**

**Secrétaire de séance** : François ELIE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CAVY, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Maurice FOUGERE, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Michèle ITANT, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Michel GERMANEAU, Laurent PESLERBE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Catherine DESCHAMPS par Maurice HARDY, Jacques DUBREUIL par Bernard CAVY, Guy ETIENNE par Michèle ITANT, Jean-Pierre GRAND par Robert DUMAS-CHAUMETTE

|  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /<br/>RENOUVELLEMENT URBAIN</b> | <b>Rapporteur : Monsieur BESSE</b> |
|--|------------------------------------|

|   |
|---|
| <b>CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LOGELIA CHARENTE A LA MISE EN PLACE D'UNE VEILLE DE PEUPEMENT COMMUNE AUX TROIS ORGANISMES DE LOGEMENT SOCIAL DE LA CHARENTE</b> |
|---|

A la demande de l'ANRU, les 3 opérations de renouvellement urbain font l'objet d'une étude de suivi de peuplement. Elle doit permettre :

- d'être en capacité d'éclairer les collectivités locales sur les évolutions à partir de données objectives (couper court aux rumeurs et aux mauvaises interprétations) ;
- d'apporter les éléments de connaissance utiles dans la mise en oeuvre quotidienne des attributions ;
- de mettre en cohérence, si besoin, les politiques de peuplement des différents bailleurs sur un quartier sur la base d'objectifs partagés avec les collectivités.

Cette étude est inscrite dans la maquette financière de l'Opération de renouvellement urbain du site Champ de Manœuvre à Soyaux avec une participation de l'ANRU à hauteur de 50% , de la ComAGA à 20% et 30% aux bailleurs, soit 10% chacun.

Un groupement de commande a été constitué par les trois bailleurs et une consultation a eu lieu en 2008 pour la réalisation de cette étude. Logélia Charente est le coordonnateur de ce groupement.

Le marché a été attribué au bureau d'études EOHS qui travaille sur ce dossier en lien avec le bureau d'études Habitat et Territoires Conseil. Le montant du marché est de 37 847,30 € HT ( 45 265,61 € TTC) et la participation de la ComAGA d'un montant de 9 053,12 € (soit 20% du montant totale de l'étude).

Afin de pouvoir verser cette participation à Logélia Charente, coordonnateur du groupement, il est proposé une convention qui précise les modalités de versement.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 10 juin 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention avec Logélia Charente pour la participation financière à l'étude de veille de peuplement menée dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de l'agglomération ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention.

**D'INSCRIRE** la dépense au budget principal, article 65738 - sous fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>Certifié exécutoire :</b>                    |                        |
| <b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b> | <b>Affiché le :</b>    |
| <b>17 juillet 2009</b>                          | <b>20 juillet 2009</b> |